



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
7 juillet 2016
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire 2016
6 au 9 septembre 2016, New York
Point 5 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

Descriptif de programme de pays pour la Mongolie

Montant indicatif de l'assistance proposée : 15,1 millions de dollars, dont 5,6 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 9,5 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2017-2021)

Cycle : Sixième

Catégorie selon la décision 2013/31 : Rose

Montant indicatif de l'assistance proposée (en millions de dollars des États-Unis) :

Domaine de réalisations du plan stratégique		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 2	Adolescents et jeunes	3,1	6,2	9,3
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	1,7	3,3	5,0
Programme : coordination et appui		0,8	-	0,8
Total		5,6	9,5	15,1



I. Analyse de la situation

Depuis sa démocratisation dans les années 90, la Mongolie a connu une profonde transformation socioéconomique et politique. En 2015, elle est devenue un pays à revenu moyen supérieur sous l'effet d'une croissance à deux chiffres du produit intérieur brut de 2011 à 2014, essentiellement imputable à l'essor des industries extractives et du secteur de l'élevage et de l'agriculture. Le taux de pauvreté est tombé de 27,4 % en 2012 à 21,6 % en 2015. Il n'en reste pas moins que le coefficient de Gini reste autour de 33. Aujourd'hui, la Mongolie est aux prises avec une récession économique, laquelle pèse sur le budget de l'État, en particulier dans le secteur social, bien que les projections prévoient une reprise de l'économie dans les prochaines années. Le Gouvernement a finalisé sa Vision du développement durable à long terme, 2016-2030, en prenant appui sur les objectifs de développement durable. Il a toujours apporté un appui considérable aux efforts visant à promouvoir l'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) à tous les niveaux. La Mongolie a mis en place d'importants moyens pour la collecte de données et l'analyse statistique, comme le montrent ses recensements de la population et ses enquêtes de population.

En 2016, la population est estimée à 3,06 millions d'habitants et connaît une croissance annuelle de 2,2 %. L'indice synthétique de fécondité a augmenté de façon régulière de 2,5 enfants en 2003 à 3,2 en 2008, et est resté depuis lors au niveau actuel de 3,1. Le pays est parvenu à réduire la mortalité ; l'espérance de vie à la naissance est de 65 ans pour les hommes et de 74 ans pour les femmes. La mortalité maternelle est tombée de 199 pour 100 000 naissances vivantes en 1992 à 25,9 en 2015. La population âgée de 15 à 34 ans représente 36,2 % de la population totale ; l'âge médian est de 27,5 ans. L'urbanisation a rapidement progressé au cours des dix dernières années, 66,4 % de la population résidant en milieu urbain. Le pays est exposé au risque de tremblements de terre, de feux de steppe, de sécheresses cycliques ainsi qu'à des conditions hivernales extrêmes appelées *dzud*, lesquelles ont des retombées importantes sur les moyens de subsistance, la santé et la protection de communautés d'éleveurs.

À l'exception de la tuberculose, la Mongolie a atteint tous les objectifs du Millénaire pour le développement en matière de santé. Cependant, des disparités subsistent, qui touchent particulièrement la santé des jeunes. Le taux de natalité chez les adolescentes est élevé (40,4 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans) ; les besoins non satisfaits en matière de planification familiale ont augmenté de 4,6 % en 2003 à 16 % en 2013, un chiffre particulièrement élevé chez les adolescentes âgées de 15 à 19 ans (36,4 %) et les femmes en milieu urbain. Le nombre d'avortements par naissance est particulièrement préoccupant, puisqu'il est passé de 169 pour 1 000 naissances vivantes en 2008 à 189 en 2013 (229 en milieu urbain et 118 en milieu rural). Le taux d'incidence de la syphilis est également important avec 60,4 cas pour 10 000 personnes chez les jeunes âgés de 15 à 24 ans, contre 32 cas pour 10 000 personnes chez ceux âgés de 25 à 49 ans. Bien que le taux de prévalence du VIH reste bas (moins de 0,03 %) dans l'ensemble de la population, le pourcentage des jeunes qui connaissent bien la problématique du VIH et du SIDA n'est que de 20,7 % chez les hommes et de 22,8 % chez les femmes. Actuellement, l'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne et des normes globales pour l'éducation sexuelle ou des paramètres de service de la santé pour les adolescents et les jeunes ne sont pas intégrés dans les normes nationales.

La Mongolie a promu l'égalité des sexes et la participation des jeunes, comme l'illustre la baisse de l'indice d'inégalité entre les sexes de 0,401 en 2005 à 0,325 en 2014, ce qui positionne la Mongolie à la 63^e place sur 155 pays. Un plus grand nombre de femmes (27 %) obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur, par rapport à 17 % pour les hommes. Les femmes sont sous-représentées dans les postes de décision, et seuls 14 % des membres du Parlement et trois des 19 ministres du Gouvernement sont des femmes. Le taux d'activité

des femmes n'est que de 56,6 % contre 69,3 % pour les hommes. La violence à l'encontre des femmes et des filles suscite beaucoup de préoccupations. Bien qu'aucune étude transversale nationale n'ait été menée sur la violence à l'égard des femmes, il a été affirmé que près de 88,3 % des victimes de violence domestique sont des femmes – 40 % sont de jeunes femmes âgées de 15 à 34 ans – qui sont moins susceptibles de signaler les incidents. Des mécanismes de coordination multisectoriels contre la violence à l'égard des femmes et des filles ont été instaurés au niveau national et dans trois provinces, mais leur efficacité doit être renforcée, et ils doivent être élargis à d'autres provinces. Même si l'indice de développement de la jeunesse est supérieur à la moyenne mondiale, les résultats du pays sont moins satisfaisants en termes de participation politique et civile. Près de 60 % des jeunes sont désabusés face à la politique, bien qu'une proportion encourageante de 46 % ait participé aux dernières élections. Dès lors que 44 % des jeunes âgés de 15 à 34 ans utilisent Internet, les réseaux en ligne et les médias sociaux ouvrent des perspectives pour une plus grande participation des jeunes.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

Grâce au programme de pays précédent, le FNUAP a contribué à: a) augmenter l'accès équitable et l'utilisation accrue de services de bonne qualité en matière de santé sexuelle et procréative en mettant l'accent sur les groupes vulnérables; b) accroître la capacité des Gouvernements locaux et centraux d'effectuer une planification et une budgétisation basées sur des preuves et des résultats fondés sur le suivi et l'évaluation; c) renforcer les moyens en vue de l'application de la loi sur l'égalité des sexes et de la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans les politiques et les programmes; et d) renforcer les compétences nécessaires à la vie courante en faveur d'un comportement positif, responsable et autonome chez les jeunes.

L'examen à mi-parcours de 2014 et l'examen annuel du programme de pays ont mis en lumière les enseignements suivants: a) il convient de recentrer l'attention du programme autour d'interventions en amont en faveur du Parlement, des principaux ministères et des organisations de la société civile pour répondre plus efficacement aux besoins du pays en instaurant un cadre d'action favorable pour s'attaquer aux questions relatives à la jeunesse et à l'égalité des sexes; b) l'appui fourni par le FNUAP en amont est le plus efficace s'il est fondé sur des campagnes de sensibilisation, des communications et des services techniques et consultatifs fondés sur la connaissance des faits, et sur un dialogue avec les partenaires nationaux sur l'action à mener; c) des innovations telles que la télémédecine se sont révélées efficaces dans la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelles, parce qu'elles tiennent pleinement compte du contexte unique du pays qui présentent un vaste territoire et une population dispersée; d) compte tenu que la Mongolie est aujourd'hui un pays à revenu moyen supérieur, des partenariats avec le secteur privé et des organisations de la société civile peuvent donner lieu à des résultats efficaces en termes de coût et stratégiques et à une durabilité; e) les programmes qui ciblent les populations vulnérables, comme les adolescents, les jeunes et les femmes, sont plus efficaces lorsque leurs bénéficiaires participent et qu'ils sont dotés de financements suffisants; et f) des efforts conjoints menés avec des organismes des Nations Unies, y compris la Vision du développement durable à long terme, ont donné lieu à un appui coordonné aux partenaires nationaux.

Le programme de pays a bénéficié de la transition flexible vers une participation en amont en termes d'action et de sensibilisation, et du fait que le FNUAP a favorisé un dialogue national en faveur d'interventions concrètes. Pour la première fois, les partenaires du secteur privé ont également pris une part active, bénéficiant de la croissance économique rapide que connaît le pays. Même si la Mongolie a enregistré des progrès considérables en termes de santé maternelle et néonatale, de statistiques et d'égalité des sexes, certaines lacunes

persistent, principalement dans les domaines de la santé sexuelle et procréative des jeunes, de l'autonomisation des jeunes et de la violence à l'encontre des femmes et des filles.

Programme proposé

Le programme proposé correspond à la Vision du développement durable à long terme, 2016-2030, et contribue à deux réalisations du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), 2017-2021. Tirant les enseignements des examens du cycle précédent, il a été élaboré avec le PNUAD, en consultation étroite avec le Gouvernement, des organisations de la société civile, et l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires. Le FNUAP nouera un dialogue avec les parties prenantes nationales, les partenaires internationaux et les populations cibles, principalement les jeunes et les femmes, dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre du programme.

Le programme prend appui sur les principes de la CIPD et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, et il répond aux objectifs nationaux de développement durable, en mettant un accent particulier sur la santé sexuelle et procréative des jeunes, la participation des jeunes et l'égalité des sexes. Il soutiendra l'action menée par le Gouvernement aux niveaux régional et international en vue de promouvoir ces instruments internationaux. Il sera mis en œuvre en suivant une approche de programmation qui privilégie les droits de l'homme.

Restant animé par la volonté de favoriser les partenariats avec le secteur privé, le nouveau programme maximisera le rôle du FNUAP comme médiateur bienveillant en faveur du dialogue et du développement national, en mettant un accent particulier sur les populations vulnérables. Les interventions humanitaires seront recentrées pour les deux domaines de réalisations du programme, coordonnés par le cadre de l'équipe de pays pour l'action humanitaire des Nations Unies.

III. Réalisation 2 : adolescents et jeunes

Produit 1: renforcement du cadre politique et réglementaire pour les adolescents et les jeunes pour qu'ils bénéficient de services de santé de qualité en matière de sexualité et de procréation. Le FNUAP fournira un appui technique et des activités de sensibilisation dans le but de renforcer les services de santé en matière de sexualité et de procréation des adolescents et des jeunes sur la base des meilleures pratiques internationales. L'action de l'État en matière de santé, l'action de l'État en faveur de la jeunesse, le programme national de santé en matière de procréation, le programme national pour l'épanouissement des jeunes, et le sous-programme national pour les services de santé des adolescents et des jeunes refléteront tous comme il se doit les besoins des adolescents pour ce qui est de la santé en matière de sexualité et de procréation. Le FNUAP collaborera avec le Ministère de la santé et des sports, le Ministère des finances et le Parlement, y compris sa commission budgétaire, pour s'assurer que l'État consacre un budget suffisant aux services de santé en matière de sexualité et de procréation pour les adolescents et les jeunes. Le FNUAP continuera de promouvoir des services de santé en matière de sexualité et de procréation conviviaux et fondés sur les droits de l'homme, dotés d'effectifs qualifiés, de systèmes adéquats de surveillance, de contrôle et d'évaluation afin de garantir la réduction du nombre de grossesses non désirées et de la prévalence des infections sexuellement transmissibles.

Les activités de sensibilisation soutenues par le FNUAP porteront sur: a) le renforcement de la diversité et de la couverture de l'assurance maladie nationale pour les adolescents et les jeunes; b) le renforcement des normes de services de santé en matière de sexualité et de procréation et de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en passant en revue les programmes scolaires avant l'emploi des sages-femmes; c) l'instauration de programmes nationaux fondés sur les droits de l'homme pour la prévention et le traitement des infections sexuellement transmissibles, la sécurité d'approvisionnement en produits de santé en matière de procréation et la planification familiale bénéficiant de fonds suffisants et

sont efficacement mis en œuvre avec une responsabilisation de l'État; et d) la formulation de procédures opérationnelles permanentes pour les services de santé à l'intention des adolescents et des jeunes.

Produit 2 : amélioration du cadre politique pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne et d'éducation sexuelle complète fondés sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes. Les initiatives de sensibilisation menées par le FNUAP visent à encourager la formulation et l'adoption de normes globales d'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne et d'éducation sexuelle tenant compte de la problématique hommes-femmes pour les établissements de l'enseignement secondaire et supérieur, les centres de formation technique et professionnelle, et les centres d'éducation permanente. Le FNUAP prônera également le financement public de l'épanouissement des jeunes, également les centres d'épanouissement des jeunes créés par le programme de pays précédent, en particulier pour toucher les adolescents et les jeunes non scolarisés marginalisés. Une assistance technique sera fournie au Ministère de la santé et des sports, au Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences et aux organisations de la société civile afin d'intégrer l'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne et l'éducation sexuelle complète dans la formation pédagogique. L'assistance technique fournie par le FNUAP visera également les médecins scolaires pour qu'ils proposent aux étudiants scolarisés des services de santé en matière de sexualité et de procréation afin de favoriser l'accès à ces services.

Produit 3 : renforcement et élargissement des plates-formes nationales pour la participation des jeunes afin que les adolescents et les jeunes, et en particulier les filles, jouent un rôle dans les lois, les politiques et les programmes nationaux. En collaboration avec le Ministère du développement démographique et de la protection sociale, les ministères de tutelle, les organisations de la société civile pour la jeunesse et les partenaires de développement, le FNUAP appuiera la mise en place de mécanismes formels visant à promouvoir la participation des jeunes dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions aux niveaux national et infranational. Les premières initiatives visant à établir un forum de discussion au niveau national entre le Ministère du développement démographique et de la protection sociale et des représentants de la jeunesse seront renforcées et élargies au niveau infranational afin que la voix des jeunes, et en particulier celle des filles, soit entendue lors de l'élaboration des politiques publiques et de la prise de décisions. De tels mécanismes de dialogue peuvent faire intervenir des forums annuels pour la jeunesse, des discussions régulières ou des plates-formes en ligne. Le FNUAP contribuera au bon fonctionnement du Comité national pour l'épanouissement des jeunes et de ses sections locales.

Le FNUAP fournira un appui aux institutions nationales comme débiteurs d'obligations chargées de créer et de maintenir les structures nécessaires pour autonomiser les adolescents et les jeunes et faire entendre leur voix, en particulier celle des jeunes marginalisés, lors de l'élaboration de politiques et de programmes factuels et tenant compte de la problématique hommes-femmes. Par ailleurs, il concentrera ses efforts autour du développement d'une autonomie fonctionnelle et de compétences suffisantes chez les adolescents et les jeunes, comme titulaires de droits, pour l'analyse des politiques, les négociations et la promotion d'un investissement public plus important.

IV. Réalisation 3: égalité des sexes et autonomisation des femmes

Produit 4: renforcement des systèmes de protection nationaux dans la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des filles et pour la promotion de leurs droits et de leur santé en matière de sexualité et de procréation, y compris dans des contextes humanitaires. Le FNUAP collaborera avec le Comité national pour l'égalité des sexes, le Ministère du développement démographique et de la protection sociale, les ministères de tutelle, le Parlement, y compris le Groupe parlementaire des femmes et la Commission sociale parlementaire, les organisations de la société civile et les partenaires de développement,

pour s'assurer de: a) l'allocation d'un budget suffisant par l'État et de la mise en œuvre efficace des lois et des politiques, y compris de la loi révisée sur la violence domestique; b) de l'existence d'un contrôle efficace et d'une responsabilisation afin que les systèmes de protection nationaux répondent aux obligations, y compris celles imposées par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et l'examen périodique universel, dans le but de promouvoir la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation, et de prévenir et de combattre la violence à l'encontre des femmes et des filles, y compris dans les situations d'urgence; et c) de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données sur la violence à l'encontre des femmes et des filles, et la promotion de leur utilisation dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions.

Produit 5: renforcement de la coordination et des interventions multisectorielles afin de prévenir et de combattre la violence à l'encontre des femmes et des filles. Le FNUAP fournira une assistance technique et financière en vue de la création et du bon fonctionnement d'un mécanisme de coordination multisectoriel aux niveaux national et infranational, conformément à l'ensemble de services essentiels mondiaux pour les femmes et les filles victimes de violence. Il appuiera les efforts nationaux visant à institutionnaliser les guichets multiservices existants ou récemment créés pour les victimes de violence afin de garantir leur bon fonctionnement et leur durabilité.

V. **Gestion, suivi et évaluation du programme**

Le Gouvernement, par l'entremise du Ministère des affaires étrangères comme entité de coordination, et le FNUAP seront conjointement responsables de la coordination de la mise en œuvre du programme de pays. Ce dernier sera exécuté selon les modalités d'exécution nationales et directes, en particulier pour les interventions en amont. Le FNUAP sélectionnera des partenaires d'exécution en fonction de leur rôle stratégique dans l'appui en amont et de leur capacité d'une mise en œuvre de haute qualité. Il adoptera une méthode de gestion axée sur les résultats pour la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme conformément aux directives et aux procédures du FNUAP. Une évaluation du programme de pays sera menée en 2020.

Le FNUAP favorisera les partenariats stratégiques avec les entités Gouvernementales nationales et locales, le Parlement, la société civile, le secteur privé, les médias et les partenaires internationaux. Il continuera de coordonner étroitement son programme avec les autres organismes des Nations Unies tout en participant activement aux activités conjointes, aux groupes thématiques ainsi qu'aux réunions du groupe de travail, comme le prévoit le PNUAD. Des stratégies de mobilisation des ressources et de partenariat, ainsi que des stratégies de sensibilisation et de communication, ont été mises au point avec les partenaires stratégiques afin d'exploiter des ressources supplémentaires, en tenant dûment compte du fait que la Mongolie est aujourd'hui un pays à revenu moyen supérieur.

Le bureau de pays est doté en effectifs financés sur le budget institutionnel et est chargé de fonctions de gestion et d'évaluation. Le FNUAP affectera des ressources du programme au personnel qui est chargé d'apporter un savoir-faire en matière politique et technique. Le fait que le programme est axé sur le travail en amont nécessitera de la part du personnel les compétences et aptitudes appropriées pour exécuter le programme de pays. Le siège du FNUAP, le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique et les partenaires externes offriront un appui supplémentaire en matière technique et politique.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LA MONGOLIE (2017-2021)

<p>Priorité du pays : développement social durable. Réalisation énoncée dans le PNUAD : en 2021, les populations pauvres et marginalisées bénéficient d'une meilleure protection sociale, y compris d'un recours accru à des services sociaux de base de qualité et équitables; en 2021, les institutions Gouvernementales sont d'avantage à l'écoute des citoyens et doivent leur rendre des comptes, tout en assurant une participation effective des jeunes et la réalisation des droits des pauvres et des marginalisés. Indicateurs: pourcentage des femmes avec au moins six consultations prénatales (<i>niveau de référence: 83,8 %; objectif: 90 %</i>); taux d'incidence de la syphilis chez les personnes âgées de 15 à 24 ans (<i>niveau de référence: 60,4; objectif: 30</i>); taux de natalité chez les adolescentes (<i>niveau de référence: 40,4; objectif: 36</i>); indice de développement de la jeunesse (<i>niveau de référence: 0,205 pour la participation politique et 0,219 pour la participation civile; objectif: réduction de 20 %</i>)</p>				
Réalisations du plan stratégique du FNUAP	Produits	Produits, indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 2: Adolescents et jeunes dans les politiques et programmes nationaux de développement, la priorité est davantage accordée aux adolescents, en particulier aux très jeunes adolescentes, notamment moyennant la mise à disposition de services complets d'éducation sexuelle et de santé en matière de sexualité et de procréation</p> <p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouvelles lois, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes en faveur de l'accès des adolescents et des jeunes (quel que soit leur état civil) aux services de santé en matière de sexualité et de procréation. <i>niveau de référence: 0; objectif: 5</i> <p><u>Indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Besoin en contraceptifs modernes satisfait pour les personnes âgées de 15 à 24 ans <i>niveau de référence: 71,9 (52,2 pour les 15-19 ans; 73,4 pour les 20-24 ans); objectif: 80 (75 pour les 15-19 ans; 85 pour les 20-24 ans)</i> • Taux de natalité chez les adolescentes 	<p><u>Produit 1:</u> renforcement du cadre politique et réglementaire pour les adolescents et les jeunes pour qu'ils bénéficient de services de santé en matière de sexualité et de procréation de qualité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage du budget du Gouvernement consacré aux services de santé en matière de sexualité et de procréation alloué aux adolescents et aux jeunes <i>niveau de référence: 29%; objectif: augmentation de 10 %</i> • Nombre de procédures opérationnelles permanentes et de normes approuvées qui comportent des éléments de santé en matière de sexualité et de procréation pour les adolescents et les jeunes conformes aux normes internationales <i>niveau de référence: 0; objectif: 4</i> 	Parlement; Ministères: des finances; de la santé et des sports; du développement démographique et de la protection sociale; Agence nationale de normalisation et de mesure; Organisation mondiale de la Santé (OMS); UNICEF	4,6 millions de dollars (dont 1,6 à prélever sur les ressources ordinaires et 3,0 millions provenant d'autres ressources)
	<p><u>Produit 2:</u> amélioration du cadre politique pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne et d'éducation sexuelle complète fondés sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de couverture de l'apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne et de l'éducation sexuelle complète dans les normes d'éducation et les instructions pédagogiques pour les établissements de l'enseignement secondaire et supérieur, les écoles professionnelles et les centres d'éducation permanente <i>niveau de référence: nul; objectif: pleinement pris en compte dans les nouvelles normes et directives nationales en matière d'éducation</i> • Nombre des centres d'épanouissement des jeunes proposant un apprentissage des compétences pratiques pour la vie quotidienne et une éducation sexuelle complète entièrement financés par le Gouvernement <i>niveau de référence: 0; objectif: 16</i> 	Ministères: de l'éducation, de la culture et des sciences; des finances; du développement démographique et de la protection sociale; du travail; UNICEF, OMS	2,9 millions de dollars (dont 0,9 million à prélever sur les ressources ordinaires et 2,0 millions provenant d'autres ressources)
	<p><u>Produit 3:</u> renforcement et élargissement des plates-formes nationales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage du budget du Gouvernement consacré aux programmes et aux politiques en faveur des jeunes 	Ministères: des finances; du développement	1,8 million de dollars (dont 0,6 million à prélever sur les

<p><i>niveau de référence: 40,4 pour 1 000; objectif: 36 pour 1 000</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de mortalité maternelle <i>niveau de référence: 25,9 pour 100 000 naissances vivantes; objectif: 15 per 100 000 naissances vivantes</i> 	<p>pour la participation des jeunes afin que les adolescents et les jeunes, et en particulier les filles, jouent un rôle dans les lois, les politiques et les programmes nationaux</p>	<p><i>niveau de référence: valeur fondée sur le calcul des coûts effectué en 2016; objectif: augmentation de 15 % par rapport au niveau de 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre de mécanismes participatifs préconisant des politiques et des programmes factuels en faveur des jeunes et augmentation des investissements en faveur des jeunes <p><i>niveau de référence: 1 (2016); objectif: 3</i></p>	<p>démographique et de la protection sociale; Parlement, Comité national pour l'épanouissement des jeunes; organisations de la société civile pour les jeunes, PNUD, Volontaires des Nations Unies</p>	<p>ressources ordinaires et 1,2 million provenant d'autres ressources)</p>
<p>Priorité du pays : gouvernance du développement durable. Réalisation énoncée dans le PNUAD: en 2021, les institutions Gouvernementales sont d'avantage à l'écoute des citoyens et doivent leur rendre des comptes, tout en assurant une participation effective des jeunes et la réalisation des droits des pauvres et des marginalisés. Indicateurs: degré d'observation des recommandations faites lors de l'examen périodique universel (<i>niveau de référence: 160 sur 164 acceptés; objectif: 152 mis en œuvre</i>); existence d'un cadre juridique et politique pour les défavorisés (<i>niveau de référence: loi sur la violence domestique et politique de la jeunesse en cours d'examen; objectif: les deux sont approuvés et mis en œuvre</i>); taux de prévalence de la violence à l'encontre des femmes et des filles (<i>niveau de référence: à déterminer, une étude sur la violence à l'encontre des femmes et des filles sera menée en 2016; objectif: réduction de 30 %</i>)</p>				
<p>Réalisation 3: Égalité des sexes et autonomisation des femmes la promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et des filles et des droits de la procréation, notamment pour les femmes, les adolescentes et les jeunes les plus vulnérables et marginalisées, est renforcée</p> <p><u>Indicateur(s):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Proportion des mesures adoptées par rapport à toutes les recommandations faites lors de l'examen périodique universel et par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant les droits en matière de sexualité et de procréation et la violence à l'encontre des femmes et des filles. <i>niveau de référence: 14,7 %; objectif: 95 %</i> Pourcentage des femmes âgées de 15 à 49 ans qui pensent qu'un mari/conjoint est fondé à frapper ou battre son épouse/partenaire dans certaines circonstances 	<p><u>Produit 1:</u> renforcement des systèmes de protection nationaux dans la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des filles et pour la promotion de leurs droits et de leur santé en matière de sexualité et de procréation, y compris dans des contextes humanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de procédures opérationnelles permanentes et de directives nationales adoptées sur la violence domestique et les réglementations connexes qui sont étayées par des données et les faits <i>niveau de référence: 0; objectif: 6</i> 	<p>Comité national sur l'égalité des sexes; Ministères: du développement démographique et de la protection sociale; de la santé et des sports; de la justice; Office national d'enregistrement et de statistiques; organisations de la société civile pour l'égalité des sexes; <i>Commission nationale des droits de l'homme</i>; Banque asiatique de développement</p>	<p>5,0 millions de dollars (dont 1,7 million à prélever sur les ressources ordinaires et 3,3 millions provenant d'autres ressources)</p> <hr/> <p>Total (coordination et appui au programme): 0,8 million de dollars à prélever sur les ressources ordinaires</p>
<p><u>Produit 2:</u> renforcement de la coordination et des interventions multisectorielles afin de prévenir et de combattre la violence à l'encontre des femmes et des filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de comités de coordination multisectoriels aux niveaux national et infranational pour la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des filles/et la violence domestique qui ont été créés et qui fonctionnent de manière efficace <i>niveau de référence: 3 (2016); objectif: 13 (12 au niveau infranational, 1 au niveau national)</i> 			